Mine d'infos

janvier 2013—Numéro 18

En cette fin d'année, que certains qualifieront de morose et face aux difficultés économiques croissantes, nous aimerions introduire une petite note d'optimisme, puisque :

2013, sera parait-il, l'année de la chance?

Au niveau de notre village, constatons et apprécions déjà, les illuminations encore plus nombreuses que les années précédentes; *un grand merci aux différents acteurs et bravo aussi* à tous les bénévoles (qui se reconnaitront) d'avoir permis à notre commune d'être élue la commune la plus sportive du département de l'Allier, dans la catégorie des moins de 500 habitants.
Ce titre honorifique, symbolise d'une part la diversité des associations et manifestations sportives sur notre territoire, et d'autre part le caractère parfois inhabituel de ces compétitions dans notre région.
La petite gratification liée à cette récompense sera utilisée à des fins « associatives ».

LA TRADITIONNELLE CEREMONIE DES VŒUX AURA LIEU CETTE ANNEE LE SAMEDI 12 JANVIER 2013

à partir de 11 H 30 à la salle des fêtes

Et comme d'habitude, un moment convivial et de rencontre entre les administrés et nous-mêmes, sans discours puisque tout au long de l'année, nous vous faisons partager la vie communale……..donc rien à ajouter ni à redire ce jour-là !!!

Ce même jour, vous êtes également conviés à la *remise symbolique du musée du Moulin Charvé aux communes de sorbier et de Montcombroux*
Au stade Maurice Levillain devant le Musée de la Mine
à 10 H 30.

Pour notre plus grand plaisir, Corinne et Danielle ont encore frappé !!

Vous avez pu admirer la crèche confectionnée par leurs soins et qui s'illumine chaque soir.

Vous n'étiez pas au courant ? Alors dépêchez vous, elle est Place Jean Jaurès jusqu'au 12 janvier.

Et mon petit doigt me dit que pour l'année prochaine, elles ont déjà de nouvelles idées...

MUSEE DU MOULIN CHARVÉ

Vous avez pu lire dans le compte-rendu du conseil municipal ainsi que dans un article de presse, que les communes de Sorbier et Montcombroux avaient procédé à l'acquisition du Musée du Moulin Charvé appartenant à M. et Mme Léo Keersemarkers.

Pourquoi ?
En janvier 2012, M. Keersemakers nous a proposé cette acquisition. En effet, pour des raisons personnelles, Monsieur et Madame souhaitent vendre leur propriété du Moulin Charvé. Il leur faut donc également se séparer, non sans un pincement au cœur, des pièces du Musée.

Nous sommes allés visiter ce musée, composé de pièces uniques, fruit de 20 ans de chinage, « fouinage », recherches etc…
Ce musée représente les vieux métiers, beaucoup des trésors ainsi amassés viennent de notre région.

Nous avons immédiatement compris que nous ne pouvions laisser se disperser un tel patrimoine mais la décision devait se prendre rapidement, M. et Mme Keersemakers pouvant trouver acquéreur de leur propriété du jour au lendemain.

C'est ainsi que les deux municipalités ont décidé d'unir leurs « forces » et de gérer ensemble ce musée.
Evidemment, nous n'avons pas, actuellement, de bâtiment pour exposer l'ensemble de ces pièces (145 m2 d'exposition au Moulin, sans parler des anciennes machines agricoles mises en valeur dans la propriété).

Dans un premier temps, nous avons donc conclu avec le propriétaire, de procéder à des expositions temporaires et/ou partielles (journées du patrimoine), mini-expo à l'agence postale, en Mairie(s) etc…

Ce musée sera « stocké » et sur Montcombroux, et sur Sorbier et une convention définit avec précision les modalités de gestion de cet investissement. De la même façon, une commission « musée » de chaque commune, établira un règlement qui permettra de préserver au mieux les intérêts de celui-ci dans le présent et dans l'avenir.

Cette décision n'empêchera en rien nos deux communes de s'inscrire, si tel devait en être le cas, dans une dynamique culture et tourisme de la communauté de communes Le Donjon Val Libre.

M. et Mme Keersemakers nous ont cédé l'ensemble du musée pour 5 000 euros (3 000 pour Montcombroux et 2 000 pour Sorbier montant fixé en fonction du nombre d'habitants). Ces 5 000 euros correspondent aux coûts des abris en dur préservant les machines agricoles à exposer en extérieur ainsi que les armoires, étagères et rangements permettant de mettre en valeur les autres pièces du musée.

Cet achat pourrait s'inscrire dans un projet touristique réparti sur les deux communes (borne camping-car, parcours sportif, aménagement de la digue…) mais nous vous en parlerons plus tard, si nos budgets le permettent.

Quoiqu'il en soit, nous sommes persuadés, que compte tenu de l'évolution à la baisse des finances des communes, nous devrons dorénavant nous unir afin de développer nos communes rurales pour ne pas rester uniquement des villages dortoirs.

REDIFFUSION D'UN ARTICLE IMPORTANT PARU AU MINE D INFOS DE JUILLET 2012

VOIES, RESEAUX ET TRAVAUX

Avant d 'effectuer des travaux, même sur le domaine privé, vous deviez effectuer une demande de travaux puis une demande d 'intention de commencement de travaux auprès de la Mairie.

À partir de juillet 2012, toute déclaration devra obligatoirement être précédée d'une consultation du guichet unique, accessible uniquement en ligne, qui recense la totalité des différents réseaux présents sur le territoire.

Conscients que ce changement ne fait encore que compliquer vos démarches, nous tenons toutefois à vous informer que **ces demandes sont OBLIGATOIRES** quels que soient vos travaux, domaine privé y compris, aérien, souterrain etc... (par exemple : tranchées pour écoulement des eaux pluviales, ravalement de façades, élagage d 'arbres, pose de portail, pêche sur un étang surplombé par une ligne électrique, etc...).

Sachez que cette procédure est surtout là pour vous protéger, afin d 'éviter un accident (électrocution, destruction de canalisations etc...) et que l 'entrepreneur peut établir le dossier pour vous.

En tout état de cause, Vanessa est là pour vous aider pour accomplir cette procédure. N 'hésitez pas à la solliciter.

— à mettre dans mine d

Un nouveau cadre réglementaire pour sécuriser les travaux à proximité des réseaux

Le législateur a décidé de renforcer la sécurité des travaux à proximité des réseaux. Le nouveau dispositif réglementaire est entré en vigueur le 1er juillet 2012, et il impacte tous les acteurs, qu'ils soient exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrage ou exécutant des travaux. Ce nouveau dispositif aura un impact en matière de coûts, de délais, et nous devons travailler ensemble à satisfaire ces nouvelles mesures au moindre coût.

Désormais, toutes les informations concernant les réseaux enfouis ou aériens sont centralisées au sein d'une seule base de données accessible via www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr (lire encadré). Cependant, la fiabilisation de cette base va être nécessaire et le travail correspondant va être partagé entre les exploitants de réseaux et les maîtres d'ouvrages dont les collectivités locales.

Avant tout travaux à proximité d'un réseau, une déclaration de projet de travaux (DT) doit maintenant être adressée à tous les exploitants concernés. Les exploitants ont alors l'obligation de répondre dans les 15 jours (9 jours en cas d'envoi par courriel). Si les données cartographiques fournies par l'exploitant sont trop imprécises, le maître d'ouvrage doit alors commander à un prestataire des investigations complémentaires, pour localiser plus précisément ces réseaux. Bien entendu, le résultat de ces investigations doit être ensuite envoyé à l'exploitant du réseau pour qu'il mette sa cartographie à jour. L'entreprise intervenante, une fois ceci obtenu, doit respecter des prescriptions contenues dans un guide technique s'il s'avère qu'elle travaille à proximité immédiate des réseaux.

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Depuis le 1er juillet, ce site gouvernemental a pris le relais du recensement papier des réseaux géré par les mairies. Désormais, tous les réseaux implantés en France se trouvent dans cette base de données unique. tous les exploitants de réseaux ont l'obligation d'y faire enregistrer leurs réseaux. Dans un deuxième temps (1er juillet 2013) les zones d'implantations de leurs ouvrages devront y être enregistrées également.

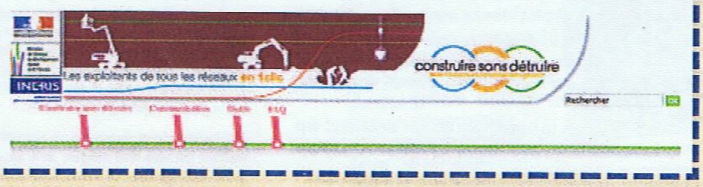

Suggestion du dernier mine d'infos :

Il a été demandé à la commune de procéder à un regroupement de consommateurs de fioul domestique afin d'obtenir un meilleur tarif du fait du nombre de litres commandé.

Le secrétariat de Mairie peut répertorier les gens intéressés par un groupement de commandes mais ne pourra pas effectuer les commandes auprès d'un fournisseur.
Celles-ci devront être gérées par un particulier. Les fournisseurs de fioul sont nombreux et en aucun cas, la commune n'a la compétence d'effectuer auprès d'eux une mise en concurrence pour les particuliers.

Alors pourquoi la commune l'a-t-elle fait pour les vidanges de fosses ?
Pour deux raisons :
- le Maire est responsable de la salubrité publique,
- les vidanges de boues, pour être conformes, doivent être faites par des entreprises agréées enregistrées en Préfecture. La mise en concurrence est donc aisée puisque ces sociétés ne sont pas nombreuses et toutes répertoriées.

Dommage, l'idée est très intéressante et mériterait d'avoir un suivi de la part d'administrés.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, les investissements 2013 suivants ont été discutés et seront validés sous réserve des possibilités financières du budget 2013 :

- réfection des menuiseries de la salle de réunions, de la cantine, de la salle des fêtes, de la mairie et du 1er étage de l'agence postale,
- réfection des murs ouest et nord du cimetière des Pérochons,
- aménagement touristique avec la commune de Sorbier,
- achat d'un ordinateur pour la mairie,
- achat d'extincteurs pour le garage communal,
- achat d'un porte pic.

Auxquels s'ajoutent les investissements déjà validés :

- acquisition du musée charvé
- changement de deux poteaux incendie,
- mise en place d'un garde corps sur le pont du chêne des ris,
- aménagement et mise aux normes de l'agence postale.

CET ESPACE VOUS APPARTIENT.
IL VOUS PERMET DE NOUS FAIRE PART DE VOS IDÉES, REMARQUES ET SUGGESTIONS PARCE QUE
VOTRE AVIS EST IMPORTANT.
VOUS POUVEZ DÉPOSER CET ENCART DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE OU AU SECRÉTARIAT.
MERCI DE VOTRE PARTICIPATION.

Idées, remarques, suggestions : ……
……
……

Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi sauf le mercredi : de 9 H 15 à 12 H 15 et de 14 H à 16 H 15.
Permanence des élus : le samedi de 10 H à 12 H et les autres jours sur rendez-vous.
Heures d'ouverture de l'Agence Postale : du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et le samedi de 10 H 30 à 12 H.
Heures d'ouverture de la déchetterie au Donjon : lundi de 13 H 30 à 18 H 30, le mercredi de 8 H à 12 H 30 et le samedi de 8 H à 12 H et de 13 H 30 à 18 H 30 d'avril à octobre. Lundi de 14 h à 16 H, le mercredi de 9 H à 12 H et le samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 16 H de novembre à mars.
Le dépôt de Montcombroux reste ouvert le jeudi toute la journée et le samedi de 10 H à 12 H (clé à retirer au secrétariat). Merci de respecter les consignes.

Mairie : 04.70.99.61.13
Claire TOGNON : 06.27.95.50.47
Alain SAYET : 04.70.99.61.27

La Poste : 04.70.99.61.10
Annick MENDEZ : 04.70.99.64.05
Thierry CATHALA : 04.70.99.64.34

Tirage à 220 exemplaires. IPNS